

COMMUNE DE ROCHEBAUDIN  
PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 24 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEMÉE Jean-Paul, le Maire.

**Date de convocation** : 16/01/2020

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Présents** : Mme SYLVESTRE Edith

MM. BROC David, DAUBAS Charles, EME Jean-Pierre, FARRET Samuel, LEMÉE Jean-Paul et TRACOL Éric

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Mme WILLIG Hélène (pouvoir donné à M. DAUBAS Charles)

M. JEAN Francis (pouvoir donné à M. LEMEE Jean-Paul)

**Absent** : Mme BE Hélène

Monsieur Éric TRACOL a été nommé secrétaire de séance

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 29/11/2019
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020
- Délibération du SDED
- Site WEB de la commune
- Questions diverses

**1 - Approbation du procès-verbal du 29/11/2019 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du 29/11/2019.

Mme SYLVESTRE Édith demande à quoi correspond le montant de 13 € qui été proposé au point 3 ?

La réponse précise sera apportée après recherche du renseignement demandé.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2 – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 :**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de

mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2019 avant le vote du Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer toutes pièces utiles à cette décision.

### **3 – SDED / Renforcement du réseau (100% SDED) / Dossier N°262680010AER / Approbation du projet :**

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste MOUILLERON	
Dépense prévisionnelle HT	47 276,28 €
dont frais de gestion : 2 251,25 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	47 276,28 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (8 voix pour – 1 abstention : Mme WILLIG Hélène) :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS ;
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

### **4 – Site WEB de la commune :**

M. le Maire explique que ce point sera abordé au prochain conseil pour que Mme WILLIG Hélène, absente ce jour, puisse donner les explications nécessaires avant toute décision.

### **5 – Questions diverses :**

- Réfection des façades du bâtiment communal :

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur la réfection des façades du bâtiment communal.

M. TRACOL Éric informe que l'éclairage arrière du bâtiment a été fixé par M. FARRET Samuel et lui-même.

MM. BROU David et FARRET Samuel vont procéder à un deuxième réglage dans la semaine.

M. le Maire informe que la visite de fin de chantier et la réception des travaux sont prévus le 31 Janvier 2020.

- Assainissement :

M. TRACOL Éric indique qu'il a contacté un cabinet d'études gapençais par rapport à l'infiltration d'eau dans le bitume mis dans les différentes rues du village. Les explications données par ce cabinet confirment que ce type de recouvrement n'est pas étanche et que souvent il est prévu de mettre un drain en fond de tranchée avec évacuation dans les eaux pluviales.

L'inauguration de l'ensemble des travaux se fera au printemps (date non encore fixée à ce jour).

▪ Réforme de la Taxe d'Habitation :

M. le Maire donne la parole à M. DAUBAS Charles pour présenter la suppression progressive de la taxe d'habitation, prévue par la Loi.

Il explique les modalités de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales et son maintien pour les résidences secondaires.

Au vu des simulations présentées le 23 courant lors de la réunion de la Communauté de Communes et bien que celles-ci soient sujettes à modification, les recettes seraient plutôt positives pour la commune de Rochebaudin.

▪ Rencontre avec M. BOUCHET Gilbert, sénateur :

M. le Maire rend compte de sa réunion avec le sénateur M. BOUCHET. Lors de cette rencontre, le sénateur a informé, entre autres choses, du doublement de la dotation aux élus qui donnera un peu de marge pour le paiement des indemnités des élus et de la compétence eau / assainissement qui passera aux communautés de communes en 2026. Ces dernières pourront la redonner aux communes qui le souhaiteront pour qu'elles puissent la redonner elle-même à un syndicat intercommunal.

▪ Mur de soutènement / Vente PELLEGRINI :

M. le Maire fait part des derniers contacts avec Maître PIQUEMAL, Notaire à Puy Saint Martin, concernant le dossier PELLEGRINI. Malgré les nombreuses relances, ce dossier n'avance pas.

▪ Stationnement :

M. le Maire informe que lors de l'autorisation du permis de construire de M. BONJOUR, la cession gratuite d'une bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale a été signée. Cet emplacement peut donc être utilisé si la nécessité s'en fait sentir.

A ce titre, M FARRET Samuel indique que depuis quelques semaines les riverains ont fait des efforts par rapport au stationnement qui avait créé une situation conflictuelle. Le Conseil municipal se félicite qu'un arrangement à l'amiable ait pu être trouvé.

▪ Accès à la station d'épuration :

M. DAUBAS Charles demande des explications concernant la mise en place d'une chaîne sur le chemin desservant la station d'épuration.

Après un tour de table et une consultation du public, il est décidé dans un premier temps d'adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à M. NICOLET pour demander à ce que ce dispositif soit supprimé. En cas de non-effet, la commune fera établir un constat d'huissier et prendra toutes les mesures nécessaires.

Les personnes s'occupants bénévolement du suivi et de l'entretien de la station de relevage et de la station réseau ont, par ailleurs, indiqué qu'elles ne s'occuperaient de ce suivi que lorsque l'accès en sera à nouveau possible normalement.

▪ RPI / SIVU :

M. FARRET Samuel fait un point sur sa délégation aux écoles.

6 enfants scolarisés sur le RPI : 1 Petite section, 3 CP, 1 CE1 et 1 CM2

Le budget annuel avoisine celui de l'année passée.

Le projet de cantine est en attente avec un plan de financement de 870 000 € dont 65% de subvention.

▪ Informations diverses :

Mme SYLVESTRE Édith informe le conseil municipal des activités des différentes commissions dont elle fait partie :

Commission solidarité habitat : Exposé de l'activité de cette commission.

REZO-POUCE : lancement en juin prochain.

Le PLUI sera applicable au 1er janvier 2021 si les conditions sont réunies et si Dieulefit ne met pas son veto ou si, 20% des communes représentant 25% de la population, le refuse.

Atelier numérique : Prochaine réunion à Bourdeaux avec bilan de la MSA.

La formation internet par LELIEN26 devrait débiter prochainement pour les personnes inscrites.

MAPA Rémuzat : Un groupe d'une dizaine de personnes de l'atelier habitat a visité cette structure qui comprend 24 logements pour personnes âgées.

▪ Adressage postal :

M. DAUBAS Charles fait part d'une demande formulée par M. BERARD Éric lors d'un entretien téléphonique. Ce dernier demande une révision de l'adressage postal de la commune dans le cadre de la revalorisation et la protection du patrimoine.

*Séance levée à 22 heures 15*

Nom et prénoms	Signature
BÉ Hélène	Absente
BROC David	
DAUBAS Charles	
EME Jean-Pierre	
FARRET Samuel	
JEAN Francis	Excusé (Pouvoir donné à M. LEMEE Jean-Paul)
LEMÉE Jean-Paul	
SYLVESTRE Edith	
TRACOL Eric	
WILLIG Hélène	Excusée (Pouvoir donné à M. DAUBAS Charles)